Mairie de
Saint-Martin-des-Champs

Demande de réservation de salle

*Formulaire à adresser **au plus tard 15 jours** avant la date de la manifestation prévue*

O **Saint- Martinois** O **Association Saint-Martinoise** O **Extérieur**

Demandeur

Nom et prénom :

Nom de l'association :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Tél :

E-mail :

Objet de la demande :

Nombre de personnes :

Date (s) de la manifestation ou réunion ou animation :

Du de h à h

Au de h à h

Référent (personne référente pour la remise des clés et le nettoyage)

Nom :

Prénom :

Tél :

E-mail :

Salle demandée

Salle demandée :

Les tarifs ci-dessous sont en vigueur à compter du 1er janvier 2026 et révisés chaque année.

<table>
<tr><th colspan="2">Demandeur</th><th>Saint-Martinois</th><th>Association Saint-Martinoise</th><th>Extérieur</th></tr>
<tr><td></td><td>Capacité
(Nb de personnes)</td><td>Journée</td><td rowspan="6">Gratuit</td><td>Journée</td></tr>
<tr><td>Sal Ruz</td><td>30</td><td>141 €</td><td>188 €</td></tr>
<tr><td>Sal Oranjez</td><td>15</td><td rowspan="2">117 €</td><td rowspan="2">164 €</td></tr>
<tr><td>Sal Glaz</td><td>10</td></tr>
<tr><td>Sal Gwer</td><td>90</td><td rowspan="3">294 €</td><td rowspan="3">469 €</td></tr>
<tr><td>Sal Glaz Mor</td><td>108</td></tr>
<tr><td>Kiosk</td><td>90</td></tr>
</table>

Associations Saint-Martinoises proposant une manifestation avec entrées payantes, première mise à disposition gratuite, pour les suivantes, la mise à disposition se fera en appliquant les tarifs en vigueur.

Occupation occasionnelle :

Pour une occupation ou une location à la demi-journée de 5 heures maximum, ou seulement après 20h00, les tarifs journée indiqués ci-dessus seront appliqués et réduits à 50 %.

Tout occupation de salle à titre payant est conditionnée par le dépôt d'une caution d'un montant de 200 €. En cas de perte du badge, le coût du badge sera facturé 10 €.

WIFI – à compléter

Les associations ou les particuliers qui en font la demande pourront se connecter à internet via une borne WI-FI. La demande doit être faite au préalable auprès de la Mairie qui fournira un login (un login par ordinateur).

Utilisation du WI-Fi :

□ Non □ Oui Nombre d'ordinateurs.....

Conditions générales

Les locaux et le mobilier devront impérativement être nettoyés et rangés après utilisation.

Le cas échéant, la caution ne sera pas restituée. Les utilisateurs s'engagent à respecter le voisinage et cesser le bruit à partir de 23h00.

Les clefs des locaux sont à retirer et à restituer à l'accueil de la mairie aux horaires d'ouverture (du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h30).

Ce document vaut facturation. Une facture vous sera adressée par les services du Trésor Public pour le paiement de la location.

Je soussigné(e) reconnais avoir pris connaissance des conditions de location indiquées dans la demande de réservation ainsi que dans le règlement intérieur de l'Espace du Binigou et m'engage à les respecter, à défaut ma responsabilité se trouverait engagée.

A Le	Signature du demandeur

Cadre réservé à l'administration (*merci de ne rien inscrire*)

Somme à payer : Caution de 200 € Déposée le : Restituée le :	Avis du Bureau municipal du : ○ **Favorable** ○ **Défavorable** Motif du refus : Le Le Maire, Jonas PLUSQUELLEC
	Observations :

Les informations personnelles recueillies sur cet imprimé, sont obligatoires et nécessaires pour effectuer vos démarches auprès de la ville de Saint-Martin-des-Champs, et assurer la gestion des services proposés par la collectivité. Elles sont enregistrées et transmises aux services de la ville de Saint-Martin-des-Champs en charge de leur traitement. Vous disposez de droits sur les données vous concernant que vous pouvez exercer auprès du délégué à la protection des données de la collectivité, en adressant une demande par écrit accompagnée d'un justificatif d'identité à l'adresse suivante : protection.donnees@cdg29.bzh. Pour connaître vos droits et les modalités pour les exercer, veuillez consulter la notice d'information affichée à la mairie, ou sur le site internet de la commune.